

OBTENEZ UNE AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE



Obtenir une aide pour acheter votre vélo électrique dépend avant tout de l'endroit où vous habitez. En effet, cette aide est proposée à l'échelle locale par différentes collectivités territoriales.

Ainsi une aide à l'achat d'un VAE peut être mise en place par :

- Votre Municipalité
- Votre département
- Votre région

Renseignez-vous auprès des collectivités territoriales de votre lieu d'habitation. Demandez si l'aide est mise en place, quel est son montant et sous quelles conditions !

Vous pouvez bénéficier d'un complément, le bonus écologique de l'état, **UNIQUEMENT** si vous êtes éligible à une aide locale pour un montant inférieur à 200€.

1/ UNE AIDE LOCALE POUR ACHETER UN VÉLO ÉLECTRIQUE

2/ BONUS ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTAT :

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?
QUEL EST SON MONTANT ?

Si l'aide locale est inférieure à 200€, faites appel au Bonus écologique de l'état. Le bonus complète le montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale pour l'achat de votre vélo

Pour bénéficier du bonus écologique, des conditions sont requises.

Tout d'abord concernant votre VAE :

- Votre vélo doit être neuf
- Il doit être pourvu d'un moteur auxiliaire électrique selon la définition Code de la route
- Il ne doit pas être équipé d'une batterie au plomb

Puis pour vous même :

- Vous devez obligatoirement bénéficier d'une aide locale
- Être majeur
- Être domicilié en France
- Avoir un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 13 489 € (pour l'année précédant l'achat du vélo)

ATTENTION, le montant de l'aide de l'État ne peut être supérieur à celui de l'aide de votre collectivité locale. Par ailleurs le cumul des 2 subventions (État + collectivité territoriale) ne peut dépasser le montant suivant :

- 20 % du coût d'achat TTC du vélo dans la limite de 200€

PAULINE

Elle achète un VAE à 1.000 euros et reçoit une aide locale de 60 euros.



Le calcul du complément national est le suivant :
 $1\,000 \text{ euros} \times 20\% - 60 \text{ euros} = 140 \text{ euros}$

Dans ce cas, la prime pour le vélo électrique de l'État est de 60 euros, car son montant ne doit pas être supérieur au montant de l'aide versée au niveau local.

3 EXEMPLES DE SITUATIONS CONCRÈTES

KARIM

Il achète un VAE à 1.000 euros et perçoit une aide locale de 500 euros.

Dans ce cas, la prime de l'état sera de 0 euro, car le cumul des aides ne peut excéder 200€.



LOUIS

Il achète un VAE à 1.200 euros et sa collectivité locale lui accorde 150 euros.



Le calcul du complément national est le suivant :
 $1\,200 \text{ euros} \times 20\% - 150 \text{ euros} = 90 \text{ euros}$

Dans cet exemple, la prime pour le vélo électrique de l'État est de 50 euros, car son montant ne doit pas être supérieur au montant de l'aide versée au niveau local ET le cumul des 2 aides ne peut être supérieur à 200 euros.